

ASSOCIATION SPORT ET NATURE DE SUCCIEU

Bulletin inscription 2020-2021

Date :

NOM :

Prénom :

Commune :

Tél. portable :

Mail :

MONTANT DE L'ADHESION

- Adulte 40 € Couple 70 € Famille 100 € -16 ans 25 €
 chèque n° espèces

SECTIONS

- MARCHE / MARCHE SPORTIVE COURSE A PIED VELO
 CIRCUIT TRAINING / LUNDI OU JEUDI (+ 80 €) LUNDI ET JEUDI (+ 120 €)

N° DE LICENCE (facultatif) :

En adhérant à l'association sport et nature de Succieu, je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur mis à disposition sur le site internet dédié et auprès du Président.

Assurance :

Article L.321-1 : « Les associations (...) souscrivent pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile (...) ».

Article L.321-4 : « Les associations (...) sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer ».

Autorise l'association à diffuser des photos prises lors des sorties ou événements : presse, site internet

- oui non

De quelle manière avez-vous connu l'association ?

- site internet presse locale affiches
 facebook bouche à oreille autres.....

Protection des données personnelles: les informations présentes sur ce bulletin seront conservées par le secrétaire pour une durée de 3 ans. Elles serviront à l'administration de l'association et à sa promotion.

signature

ASSOCIATION SPORT ET NATURE DE SUCCIEU

Certificat médical 2020-2021

Date :

Je soussigné Docteur

Certifie

Avoir examiné ce jour

Nom :

Prénom :

Qu'il (elle) ne présente à ce jour, aucune contre indication médicale à la pratique à l'entraînement des activités ci-dessous :

VTT

COURSE A PIED

VELO ROUTE

MARCHE / MARCHE SPORTIVE

CIRCUIT TRAINING / FITNESS

Qu'il (elle) ne présente à ce jour, aucune contre indication médicale à la pratique en compétition de l'ensemble des activités cochées ci-dessus :

Nombre de cases cochées

A :

Date :

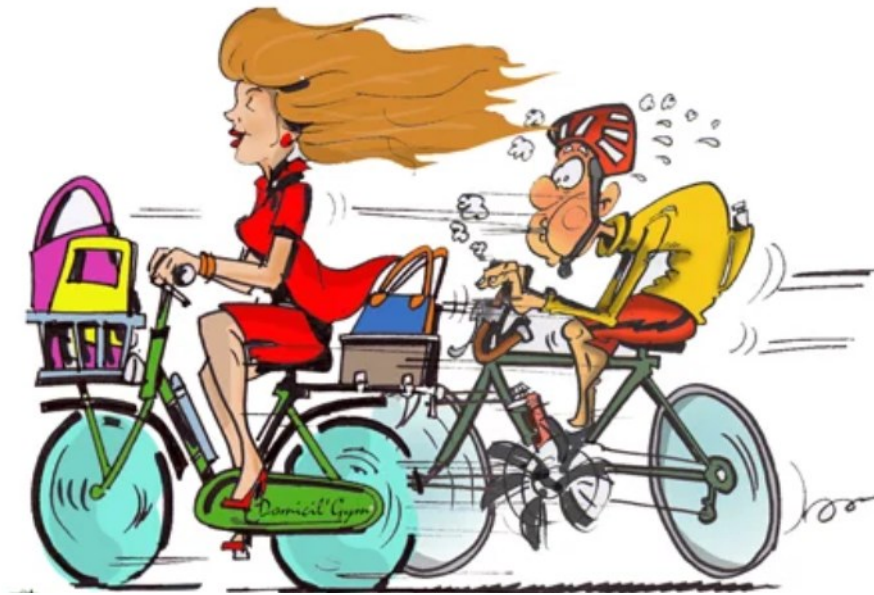
Signature du médecin + cachet

Aucune rayure ne sera acceptée

Le certificat médical doit être daté de moins d'un an.

L'article L.231-2 DU NOUVEAU Code de la santé publique prévoit que les fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de l'article L.231-2 de ce code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un «examen médical approfondi» qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive.

UNE ANNÉE AVEC COACH MICKAEL...



Septembre	reprise des activités, tour du lac de Paladru (course à pied)
Décembre	<i>Corrida de Succieu</i>
Janvier	Lugd'o'night
Février	sortie raquette en famille
Mars	<i>randonnées pédestre et vélo autour de Succieu</i>
mai	randonnée famille
Juin	assemblée générale